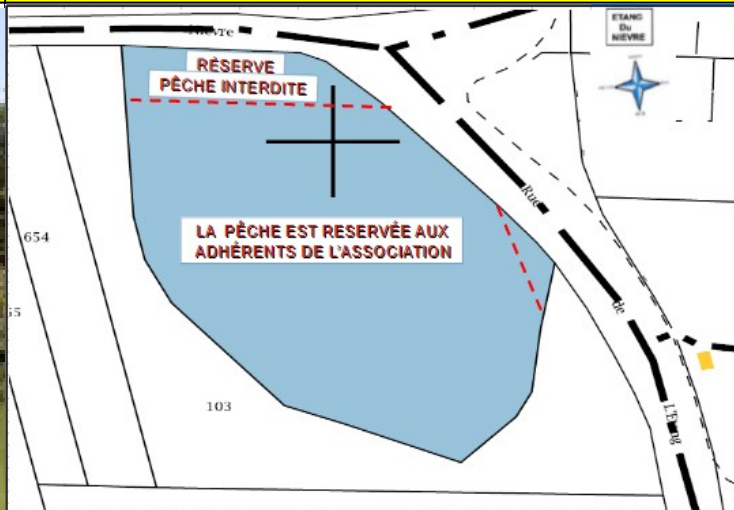


ÉTANG DU NIÈVRE – DÉTENTE ET LOISIRS

Du 04 avril 2026 / 31 décembre 2026

PÊCHE INTERDITE DANS LA RÉSERVE



SAISON 2026

OUVERTURE DE LA PÊCHE LE SAMEDI 04 avril 2026

OUVERTURE DE LA PÊCHE
LE SAMEDI 04 avril 2026

LÂCHER DE POISSONS

FERMETURE DE LA PÊCHE LE
JEUDI 31 décembre 2026

Carte de Pêche Obligatoire avec photo et signature des documents.

1 seule canne autorisée par pêcheur la 1^{er} semaine.

2 cannes autorisées par pêcheur le restant de la saison.

4 salmonidés par jour et par pêcheur les 2 premiers mois.

Après 4 prises, arrêt obligatoire de pêcher des salmonidés

Ne pas relâcher les salmonidés et autres poissons blessés.

POUR PÊCHER LA CARPE IL FAUT : avoir le matériel nécessaire, seulement deux cannes avec un seul hameçon, une épuisette de grande taille, un tapis de réception, un kit de soins pour les carpes blessées, les pêcheurs de carpe peuvent pêcher d'autres poissons avec une canne au coup.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

DÉFINITIONS	TARIF	VENTES DES CARTES ET SIGNATURES DES DOCUMENTS AU LOCAL DE L'ÉTANG, DERRIÈRE LE CITY STADE.	
Enfant moins de 6 ans	Gratuite	Pour tous les Mineurs après signature de l'accord parental plus signature «Charte Accompagnant» 10,00 € (frais de dossier pour Accompagnants).	
Membres du C.A. , Actifs Adultes simples pêcheurs	50,00 €	Sur place au local de l'étang, pour toutes les cartes, par le Président ou un Membre du Conseil d'Administration.	
Adulte nouvel Adhérent	65,00 €	Attention, présentation d'une carte d'identité et signer la Charte correspondante pour délivrance d'une carte de pêche de la saison 2026.	
Mineur de 12 à 18 ans	30,00 €	Une «Charte d'engagement envers l'association» pour tous les mineurs photo d'identité mineur incrustée sur la carte et la Charte photo parent.	
Mineur de 06 à 12 ans	20,00 €		
Accompagnants Mineurs	10,00 €	Sur place au local de l'étang, par un Membre du Conseil d'Administration.	
Carte journalière	20,00 €	Sur place au local de l'étang, par un Membre du Conseil d'Administration.	
Pêche de Nuit à la Carpe	20,00 €	Pour les Adhérents à jour de cotisation	Vente sur place par les Responsables + documents
	40,00 €	Pour les Non adhérents	

PÊCHE SPORTIVE DE LA CARPE DE NUIT COMME DE JOUR, LES RELÂCHER AVEC PRÉCAUTION.

POUR TOUS LES MINEURS, ACCORD PARENTAL SIGNÉ OBLIGATOIRE, POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS, ILS SERONT ACCOMPAGNÉS OBLIGATOIREMENT PAR UN PARENT ET PRÉSENT TOUT LE TEMPS DE PÊCHE DES ENFANTS.

ATTENTION : Les pêches de nuit se feront, accompagnées d'un membre du Bureau et contrôlées par le Président, surveillées par la police Municipale et la Gendarmerie.

RENSEIGNEMENTS PAR SMS AU : 06 74 94 22 01

GFE